

Les finances dans la wilaya III Durant la guerre d'Algérie

الشؤون المالية في الولاية الثالثة خلال الحرب الجزائرية

د/ آيت مدور محمود * Dr/ AIT MEDDOUR Mahmoud

جامعة بجاية-University of Bejaia

m.aitmeddour@yahoo.fr

معلومات المقال/History of the article		
القبول للنشر/ Published/ 2019/12/30	المراجعة/ Accepted/ 2019/09/27	الإرسال/ Received/ 2019/07/25

الملخص:

إن معالجة الموضوعات المتعلقة بتنظيم الثورة الجزائرية بكل أبعادها: السياسية والعسكرية والاقتصادية والاجتماعية والثقافية وغيرها أمر معقد. ويرجع ذلك إلى عدم وجود وثائق مكتوبة والتناقضات في شهادات الفاعلين الذين عانوا من آثار الحرب والتي كانت ذكرياتهم مشوشة إلى حد ما، ومن هنا كانت صعوبة وضعها في إطار تاريخي دقيق. من هذه المواضع والتي سنتناولها في هذا المقال ما يتعلق بالموارد المالية وكيفية تسييرها وتنظيمها في الولاية الثالثة. وفي هذا الصدد، عانت هذه الولاية من صعوبات مالية في بداية الحرب بسبب انعدام إطار تنظيمي لهيكله هذا المجال الحيوي. وقد اعتمد كريم بلقاسم أساسا على اشتراكات المنخرطين وتبرعات أهل الخير. واستمر الوضع على حاله إلى غاية مؤتمر الصومام سنة 1956 والذي عالج ونظم الجانب المالي للثورة من خلال تحديد وتنويع مصادر الحصول على المال وكيفيات إنفاقها.

الكلمات المفتاحية: الثورة الجزائرية، الولاية الثالثة، المالية، الاشتراكات.

Résumé:

Il est compliqué d'aborder les questions liées à l'organisation de la révolution algérienne dans toutes ses dimensions: politique, militaire, économique, sociale, culturelle et autres. Cela est dû au manque de documents écrits et aux incohérences dans les témoignages des acteurs qui

ont souffert des effets de la guerre et dont les souvenirs étaient quelque peu confus, d'où la difficulté de les replacer dans un cadre historique précis. L'un de ces domaines que nous aborderons dans cet article concerne les ressources financières et la manière dont elles sont gérées et organisées au troisième trimestre. À cet égard, cet État a connu des difficultés financières au début de la dévastation en raison de l'absence d'un cadre réglementaire pour structurer ce domaine vital. Karim Belkacem s'est principalement appuyé sur les contributions des abonnés et les dons de bienfaisance. La situation est restée telle qu'elle était jusqu'à la conférence de Bientôt en 1956, qui a traité et organisé l'aspect financier de la révolution en identifiant et en diversifiant les sources d'obtention d'argent et comment le dépenser.

les mots clés: Révolution algérienne, la wilaya III, Finances, Abonnements.

Introduction :

Abordant les sujets en liaison avec l'organisation de la Révolution Algérienne dans toutes ses dimensions : politiques, militaires économiques, sociales, culturelles et autres est une chose complexe. Ceci est du au manque de documents écrits et les contradictions des témoignages des acteurs qui avaient subi les séquelles d'une guerre et dont les souvenir sont plutôt embrouillés d'où la difficulté de les mettre dans un cadre historique précis.

Le sujet abordé ici est les finances dans la wilaya 3. Le sujet est important car les finances sont le nerf d'une guerre et parce que justement, la wilaya 3 était parmi celles qui ont le plus souffert en dépit de son rôle d'avant-garde.

Ceci nous mène à poser la problématique suivante : Comment la wilaya 3 avait t'elle pu faire face aux pénuries financières et déjouer ainsi les stratégies coloniales visant à étouffer la révolution dans cette région ?

I. Un service en difficulté durant les premières années de guerre :

A l'instar de tous les autres secteurs vitaux de la guerre, le secteur financier avait vécu une période difficile liée à un quasi inexistence d'organisation. « Les recettes étaient donc amoindries et ne couvraient pas les dépenses. Krim Belkacem, premier chef de la

wilaya 3, s'est appuyée sur son réseau de militants fidèles pour approvisionner le maquis des villages »¹, selon S. Ouatmani. Ceci sous entend que le financement s'était reposait sur des actions caritatives des riches et de militants engagés.

II. Restructuration du service financier après le congrès de la Soummam 1956 :

Les résolutions de congrès de la Soummam avaient touché tous les secteurs vitaux : militaire, politique, économique et social. Le secteur financier devait lui aussi connaître un véritable essor.

1. Les sources de financement :

Le congrès de la Soummam a déterminé les modalités de collecte d'argent auprès de la population. Mais le véritable essor de service financier en wilaya 3, n'est connu qu'après l'arrivée de grand marcheur le colonel Amirouche au poste de commandement de la wilaya en juillet 1957. « Il y attacha un groupe de militants formés pour la plupart dans les écoles françaises et confia à chacun d'entre-eux une tâche précise »². L'essentiel de travail fut l'œuvre des commissaires politiques aidés par des collecteurs qui prennent contact avec toutes les couches de peuple pour amasser l'argent.

Plus tard, cette organisation fut aidée par les brigades d'intervention de l'Armée de Libération Nationale (A.L.N) pour obtenir les contributions de riches propriétaires, des fonctionnaires et des commerçants³. En plus des cotisations et contributions, « les autres recettes proviennent des amendes infligées par procès verbaux des commissaires politiques ou par les tribunaux de l'A.L.N. Elles proviennent aussi des dons et des contributions conjoncturelles, tels que les versements effectués en argent par le service des habous (les dons en nature de ce service sont pris en compte par le service intendance) »⁴.

Les femmes aussi avaient joué un rôle légendaire dans cet effort de guerre qui constitue son nerf. « C'est ainsi que les familles de moudjahidines, de mousseblines et de militants, remirent aux commissaires politiques des bijoux familiaux en or et en argent » selon S. Mekacher qui ajoute : « Il y a lieu de signaler que l'A.L.N ne réclama jamais le don en bijoux et préféra inciter les donateurs à conserver leurs précieux objets. Mais, plutôt que de voir les soldats

français dépouiller leurs femmes de leurs bijoux, les populations préférèrent les remettre aux officiers de l'A.L.N, pour servir l'Algérie conformément aux règles du djihad »⁵. A vrai dire que nos femmes avaient héroïsme et patriotisme en servant la révolution d'une part, et coupant court à l'appât plutôt exagéré des redoutables harkis qui osaient le plus à fouiner dans les affaires personnelles des femmes. Dans un témoignage de guerre, une infirmière chargée aussi de la collecte des fonds auprès de la population de Barbacha, nous relate un incident très significatif :

« J'accueillais gentiment les militaires qui se présentaient à mon domicile pendant leurs opérations de fouille, j'avais même une certaine compassion envers ces jeunes Français qui avaient malgré eux laissé leurs familles pour participer à la guerre. Je préférerais même recevoir dans ma maison un bataillon de militaires français que de recevoir un seul gommier, car eux au moins ne fouillaient jamais dans mes affaires personnelles. Ça m'est arrivé de gifler un gommier au nom de Larbi B. qui avait pénétré seul dans ma maison et qui avait commencé à fouiller dans mon Afniq⁶ après lui avoir signifié que ce meuble ne peut pas contenir un moudjahid. Il sortit et revint aussitôt accompagné par un groupe de militaires, à qui j'avais présenté un récit précis des faits. Je leur avais dit aussi qu'ils pouvaient dorénavant m'envoyer autant de groupes de militaires Français pour fouiller ma maison, mais pas un seul gommier. Ce dernier avait été violemment admonesté par son supérieur »⁷.

Les villageois n'étaient pas les seuls qui avaient participé à cet effort de guerre, les villes, comme Tizi Ouzou, Azazga, Bordj Menail et bordj Bou Arreridj, se distinguèrent par les montants très appréciables qui furent récoltés⁸.

Il y a lieu aussi de signaler que les modalités de collecte des fonds et les montants exigés déféré d'une région à l'autre et dépendait des

commandants à la tête des déférentes wilayas. Dans une directive émanant de colonel Mohand Oulhadj, il a été précisé que : « les cotisations sont dues pour toute la population y compris les familles de maquisards et mousseblines. Le montant théorique de la cotisation est de 200 frs par mois pour toute personne ayant l'âge de 18 ans »⁹.

Les wilayas ne s'autofinanciaient pas à cent pour cent, d'après Gilbert Meynier, « Le Gouvernement provisoire de la république algérienne (G.P.R.A) a octroyé " une aide mineure" aux wilayas en 1960 pour gagner leur soutien après la crise ouverte avec l'état major ». Il ajoute que les wilayas « s'autofinancèrent au moins à raison de 90% de leurs dépenses...et elles ne furent secourues au maximum qu'à concurrence de dix pour cent de leur budget par des subventions provenant de l'extérieur », et que « l'argent est envoyé par le système de mandats lettres, utilisés entre la France et les wilayas, ou sous couvert d'opérations commerciales, par l'intermédiaire de camions transitant par la frontière algéro-tunisienne ou algéro-marocaine »¹⁰.

A en croire les rapports des services de renseignement, on constate aussi que chaque wilaya a ses propres recettes et sa propre région en France. Les régions appartenant à la wilaya 3 sont : Lyon et Marseille et le montant des ressources dans ces deux régions et successivement de l'ordre de 43,8 et 36 millions de francs en janvier 1959¹¹.

2. Les dépenses :

Les congressistes de Soummam ont mis l'accent sur le volet social jugé fondamental pour l'aboutissement d'une guerre révolutionnaire au même titre que l'armement, la santé et les renseignements.

Pour commencer, ils ont décidé de fixer des soldes mensuelles pour toute personne ayant de près ou de loin un rapport avec la guerre. Telles que transcrites dans rapports mensuels et trimestriels, elles se composent de soldes des moudjahidines, les dépenses d'intendance, les allocations familiales et les aides et secours divers.

Selon la plate forme de la Soummam, Chaque moudjahid devait recevoir une solde mensuelle suivant le barème suivant :

Le djoundi¹² : 1000 frs.

Le djoundi El Aouel¹³ : 1200 frs.

Le sergent : 1500 frs.

Le sergent chef : 1800 frs.

L'adjutant : 2000 frs.

L'aspirant : 2500 frs.

Le sous- lieutenant : 3000 frs.

Le lieutenant et le capitaine : 4000 frs.

Le commandant : 4500 frs.

Le colonel : 5000 frs¹⁴.

Dans la wilaya 3, longtemps après le congrès de la Soummam, le moudjahid recevait mensuellement, une solde mensuelle de l'ordre de 500 frs quelque soit le grade. Salah MEKACHER disait qu' Il « en fut ainsi jusqu'à l'opération Jumelles, ou il a été décidé par le commandement de la wilaya d'augmenter la solde des Djounouds et de fixer son montant suivant le barème préconisé par les résolutions de congrès de la Soummam »¹⁵. Mais, en analysons un rapport mensuel d'archives daté de mois de décembre 1960, on s'aperçoit que la solde mensuelle de maquisard est toujours fixée à 500 frs en comparant le nombre des maquisards au montant des dépenses liées à leurs soldes¹⁶, ce qui nous laisse penser à la non application des dispositions de la plate forme de la Soummam dans toutes les régions, ou bien que le temoignage parlait d'une période très loin de l'opération Jumelles . La auusi, dans une des directives de colonel Mohand Oulhadj, on s'appréçoit que la solde des maquisards est revue en hausse mais identique pour tous les grades, « Pour tous les combattants (maquisards et mousseblines), les soldes sont fixée à 1000 frs par mois à partir de 1^{er} mai 1961 »¹⁷, précesait la directive. Le moudjahid s'en servait généralement pour acheter des objets de toilette, ou bien, cas exceptionnel, une montre ou une bague. D'autres, achetaient des piles plates pour un poste radio qu'ils ont mérité pour un acte de bravoure. « Le Colonel Amirouche tenait à ce que ses djounouds soient bien rasés et très propres, dans leurs corps et leurs tenues vestimentaires »¹⁸.

Une partie de budget de wilaya est aspiré aussi par les services d'intendance. Selon S.MEKACHER :

« Parmi toutes les dépenses, celles de l'intendance étaient les plus considérables. Les officiers et les sous-officiers de l'A.L.N recevaient chacun d'eux, régulièrement et

suivant les disponibilités du moment, des mains de leurs chefs directs responsables territoriaux, une somme d'argent variable en tant que fonds de roulement pour couvrir les frais engagés et s'acquitter des dettes contractées auprès de nos ravitailleurs. Ces frais consistaient, en premier lieu, dans le paiement pour l'achat des denrées alimentaires consommées par nos unités dans les villes et les villages, ou stockées dans les casemates. En second lieu, ces frais couvraient les achats de produits pharmaceutiques, d'habillement, de chaussures, de vêture, linge d'hiver et de toile écrue pour nos ateliers de couture, en zone interdite. Enfin, ils couvraient aussi les achats pour le service de presse : papier, duplicateur, encre grasse, machines à écrire, etc. lorsque le commandement décida de récupérer les armes fixées sur les véhicules blindés de l'ennemi, l'A.L.N acheta de l'outillage. Par ailleurs, elle opéra aussi, un dédommagement aux particuliers qui ont mis à notre disposition, des dettes de somme : mulets ou chevaux, ânes, etc. »¹⁹.

En plus des dépenses liées aux soldes et au fonctionnement des services d'intendance, une partie importante est consacrée aux allocations familiales versées aux familles des chouhada, des moudjahidines nécessiteuses et plus tard à toutes les familles des moudjahidines sans distinction. Les familles des traitres abattus et des messalistes ont été aussi touchées selon une directive émanant de colonel Mohand Oulhadj :

« les familles des traitres abattus seront secourues au même titre que les nécessiteux. Les familles des bleus toucheront leurs allocations familiales jusqu'à nouvel ordre ... les allocations familiales seront payées au même titre que les maquisards. Les allocations familiales ne seront payées aux familles réfugiées en ville que si elles ont reçu l'autorisation de l'A.L.N de quitter leur douar »²⁰.

Le montant des allocations avait varié au fil de temps. Selon une note de service adressé par le colonel Mohand Oulhadj :

« les allocations familiales sont attribuées aux familles de maquisards, mousseblines et victimes civiles de la repression à raison de 1000 frs par personne, en ville comme en compagnie, la taxe étant toujours supprimée »²¹.

Des primes diverses liées aux événement familiaux sont versées également, à l'instar des primes de mariage de montant de 3000 frs et des primes d'accouchement de montant de 5000 frs d'après la note de service précédente²².

L'argent des wilayas est également dépensé pour porter aide et assistance à la population. S. MEKACHER dit que :

« des aides et des secours financiers ont été distribués aux familles victimes civiles de la répression. Leurs montants variaient suivant les cas et ces secours sont renouvelés, en cas de besoin. Il est admis que le comité de région, dépense en aides et secours, une somme de 30.000 frs et le comité de zone, une somme de dépassant pas 50.000 frs. »²³.

Dans un témoignage, Salah Bezzouh, fils d'une moudjahida nous dit :

« A cette époque, je ne connaissais rien, et chaque Mardi²⁴, on m'envoyait au marché pour apporter notre viande, notre gaz, notre sac de semoule...etc., c'est-à-dire qu'on était pris en charge totalement par la Révolution »²⁵.

Conclusion : D'après l'exposé, on constate que le service financier de la wilaya 3 avait été à l'épreuve de maintes crises financières. Les périodes de rareté sont longues et les souffrances étaient pénibles. Durant sept ans et demi, les responsables qui se sont succédé à la tête de cette wilaya ont pu surmonter les périodes dures grâce à leur intelligence, mais grâce à l'esprit de sacrifice de la part de moudjahidines, mousseblines et fédaines et aussi de la part d'un peuple héroïque qui a su comment se priver de sa propre nourriture au profit de la Révolution.

Les annexes :

REPUBLIQUE ALGERIENNE

FRONT DE LIBERATION ARMEE DE LIBERATION

-----Nationale----- -----Nationale-----

REGION N° 3 ETAT MAJOR DE GUERRE SECTEUR N° I

ETAT FINANCIER

MOIS DE DECEMBRE 1960

N.bre de Cotisants.....	210
N.bre de Requisards.....	2
<u>ALLOCATIONS</u> N.bre de familles ayant droit en ville.....	5
<u>REQUISARDS</u> N.bre de personnes composant ces familles...	15
<u>MOUSSEBLINES</u> N.bre de mousseblines.....	
<u>ALLOCATIONS</u> N.bre de familles ayant droit en ville.....	8
<u>V.C.R.P.</u> N.bre de personnes composant ces familles...	27
<u>NECESSITAIRES</u> N.bre de personnes secourues	
R E C E T T E S	
Cotisations.....	42.000
D o n s	368.000
Contributions.....	600.000
Amendes.....	
Ville d'Alger.....	
Entrées diverses.....	1.010.000
D E P E N S E S	
Soldes (Requisards)....	1.000
" (Mousseblines)....	
Allocations (Requisards)....	
" (Mousseblines)....	
" (V. C. R.)....	
Secours spécial.....	
Diverses sorties.....	2.000
TOTAUX...	3.000
RESTE NET.....	1.507.000

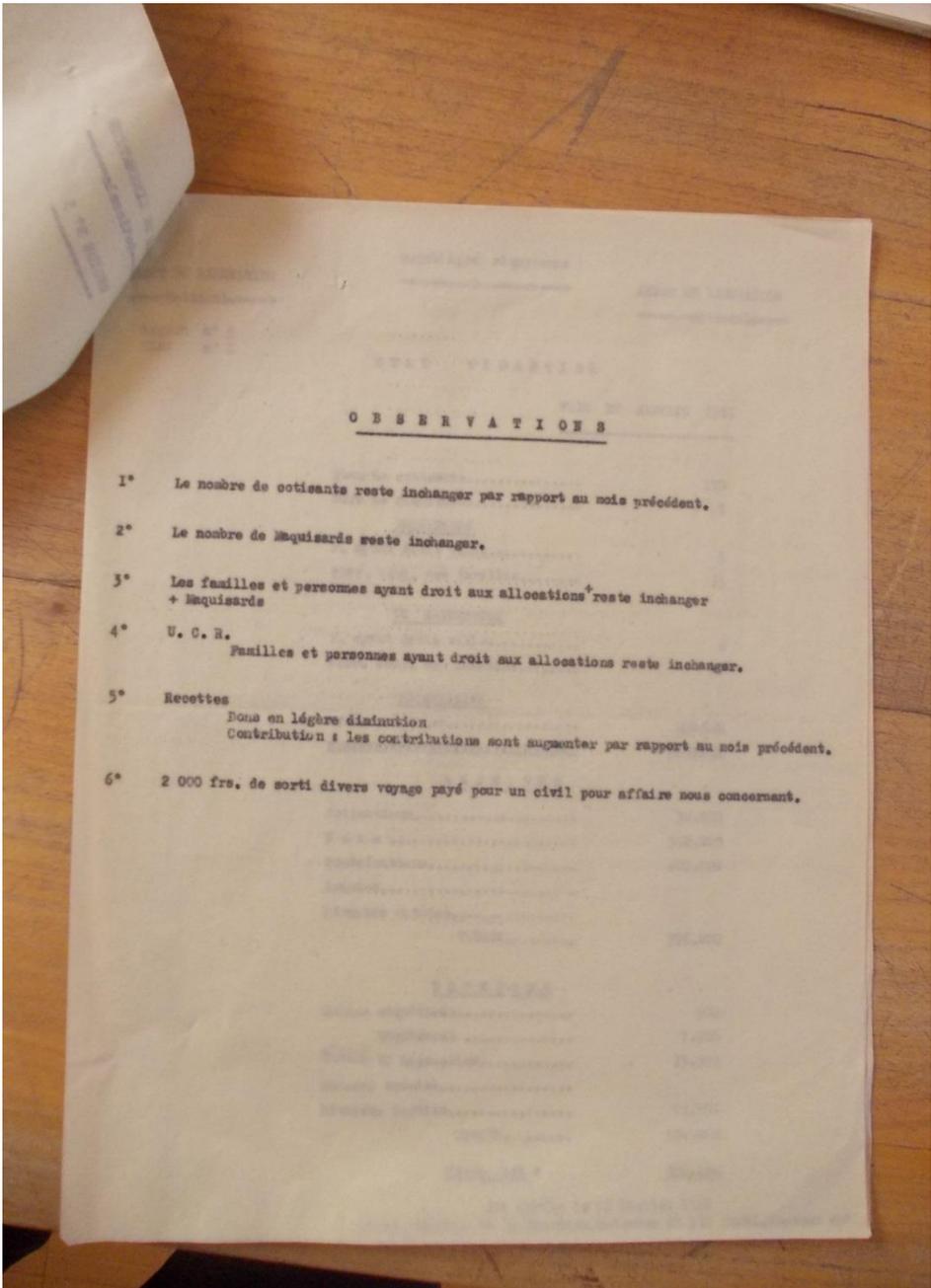
Aux Arrivées Le 31/12/1960.

C. P. DE VILLE

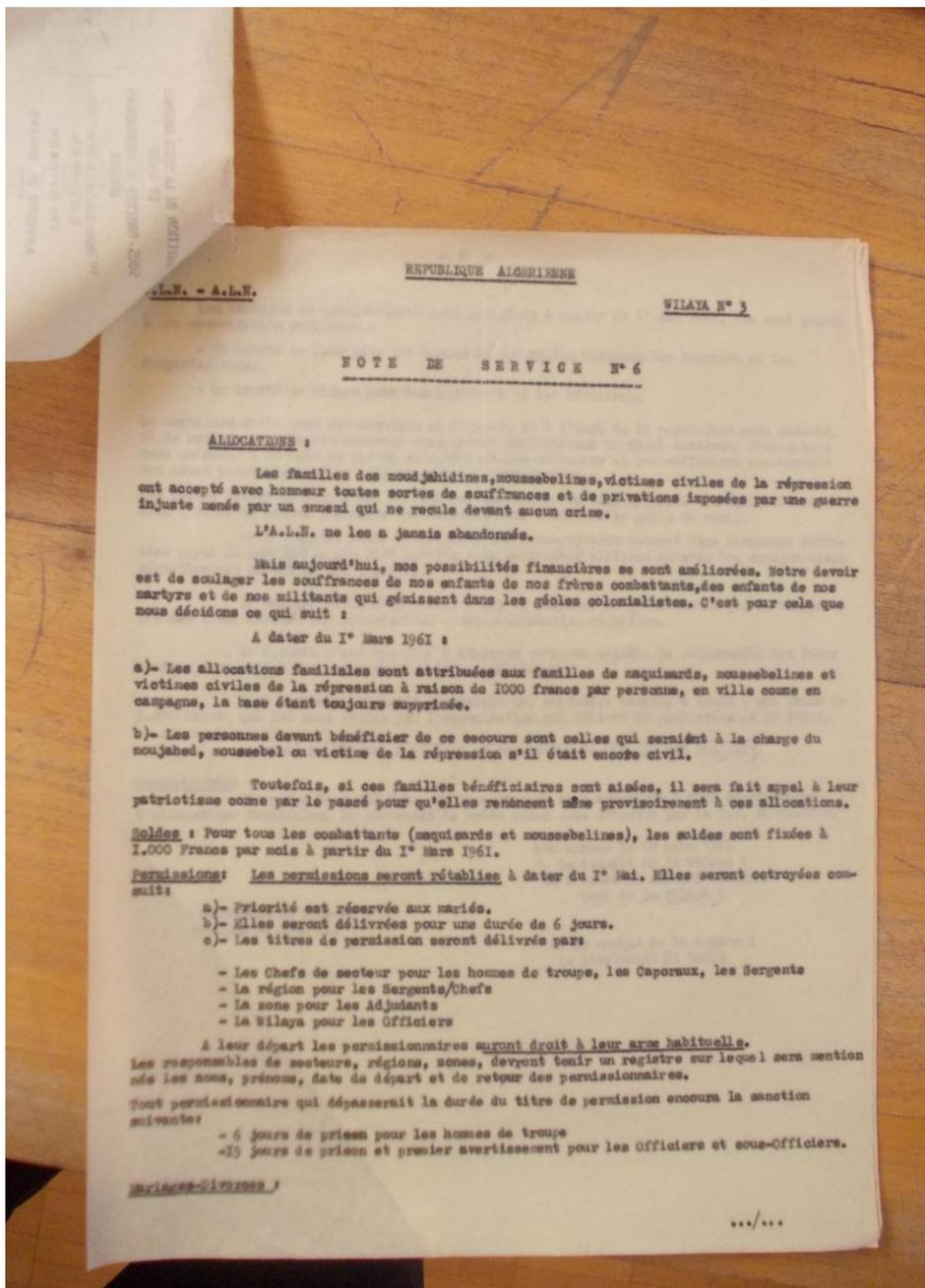
SIGNATURE

SI ALI

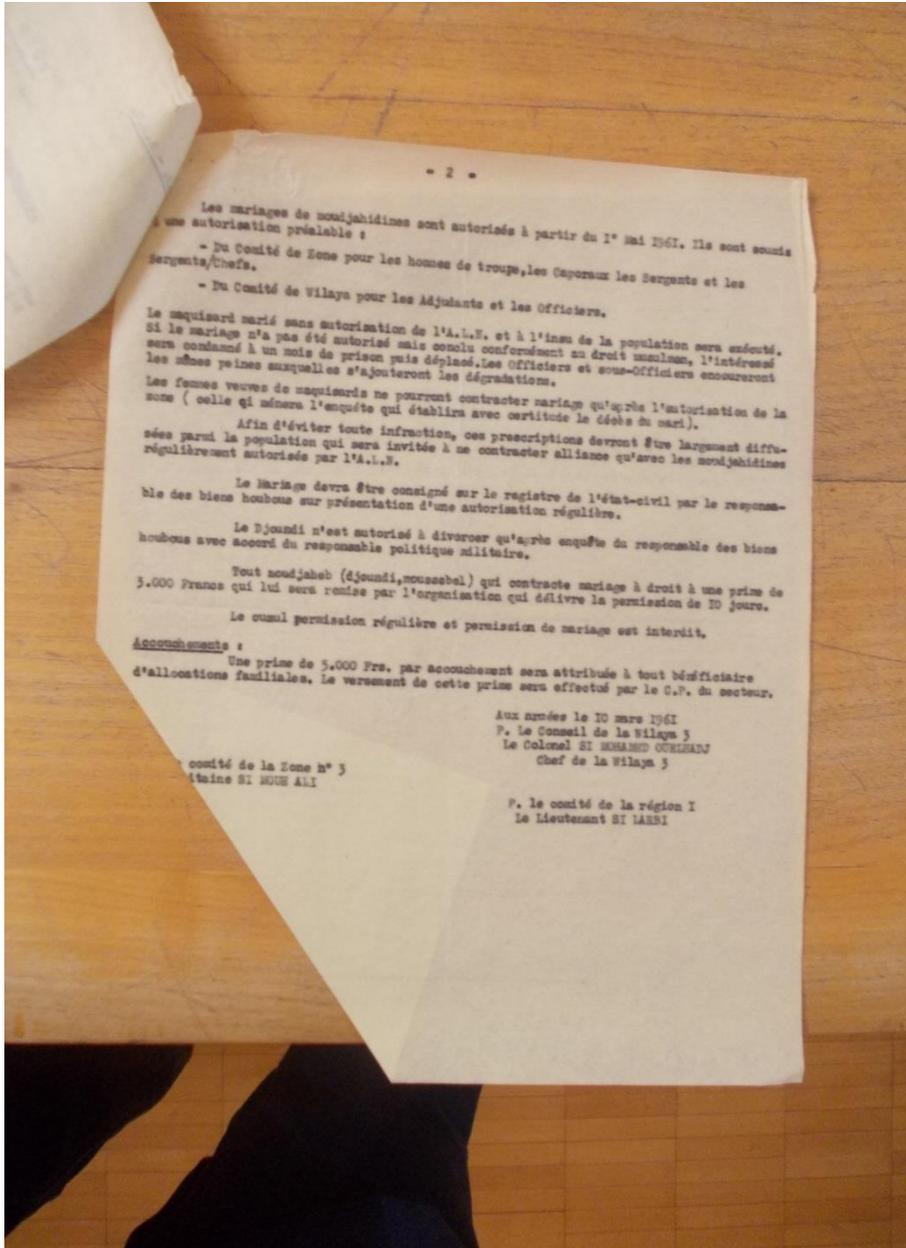
Annex1 p.1 : état financier de mois décembre 1960



Annexe1 p.2 : état financier de mois décembre 1960.



Annexe 2 p.1 : note de service n°6 émanant de commandement de la wilaya 3 en date de 10 mars 1961.



- 2 -

Les mariages de moudjahidines sont autorisés à partir du 1^{er} Mai 1961. Ils sont soumis à une autorisation préalable :

- Du Comité de Zone pour les hommes de troupe, les Caporaux les Sergents et les Sergents/Chefs.
- Du Comité de Wilaya pour les Adjudants et les Officiers.

Le mariage sans autorisation de l'A.L.N. et à l'insu de la population sera annulé. Si le mariage n'a pas été autorisé mais conclu conformément au droit musulman, l'intéressé sera condamné à un mois de prison puis déplacé. Les Officiers et sous-Officiers encourront les mêmes peines auxquelles s'ajouteront les dégradations.

Les femmes veuves de maquisards ne pourront contracter mariage qu'après l'autorisation de la zone (celle qui mènera l'enquête qui établira avec certitude le décès du mari).

Afin d'éviter toute infraction, ces prescriptions devront être largement diffusées parmi la population qui sera invitée à ne contracter alliance qu'avec les moudjahidines régulièrement autorisées par l'A.L.N.

Le mariage devra être consigné sur le registre de l'état-civil par le responsable des biens houbous sur présentation d'une autorisation régulière.

Le Djoundi n'est autorisé à divorcer qu'après enquête du responsable des biens houbous avec accord du responsable politique militaire.

Tout moudjahed (djoundi, moussebel) qui contracte mariage à droit à une prime de 3.000 Francs qui lui sera remise par l'organisation qui délivre la permission de 10 jours.

Le cumul permission régulière et permission de mariage est interdit.

Accouchements :

Une prime de 5.000 Frs. par accouchement sera attribuée à tout bénéficiaire d'allocations familiales. Le versement de cette prime sera effectué par le C.P. du secteur.

Aux armées le 10 Mars 1961

P. Le Conseil de la Wilaya 3

Le Colonel SI HENAND OCHIBANJ

Chef de la Wilaya 3

Comité de la Zone n° 3
Maire SI MOUH ALI

P. Le comité de la région I
Le Lieutenant SI LABBI

Annexe2 p.2 : note de service n°6 émanant de commandement de la wilaya 3 en date de 10 mars 1961.

Les finances dans la wilaya III Durant la guerre d'Algérie

Annexe 3 : Rapport du bureau d'études de la délégation générale de gouvernement en Algérie sur les finances du F.L.N. d'après une étude de la direction des renseignements généraux.

- ANNEXE I - TABLEAU A -
LES RESSOURCES DU F.L.N. EN METROPOLE EN JANVIER 1959
(d'après une étude de la Direction des Renseignements Généraux)

IMPLANTATION ADMINISTRATIVE	EFFECTIF IMPOSABLE		RESSOURCES MENSUELLES (millions de frs)		
	FSM résidents	Cotisants	Cotisations	autres recettes	TOTAL
<u>Wilaya 1 - PARIS-Centre</u>	} 135.000	25.000	50	10	60
<u>Wilaya 2 - PARIS-Extérieur</u>		38.000	76	15	91
a) Super - zone du Nord	} 48 000	15.925	36,85	7	43,8
b) Super - zone du Sud					
<u>Wilaya 3 - LYON</u>	} 48 000	13.650	30	6	36
a) Super-zone de Lyon-Grenoble		2.275			
b) Super- zone de St-Etienne Clermont-Ferrand	44 000	14.900			
<u>Wilaya 3 bis - MARSVILLE</u>	} 44.000	8.700	18,2	3,6	21,8
a) Super - zone de MARSVILLE					
b) Super zone de BORDEAUX - Sud Est	8.000	2.000	4,4		
<u>Wilaya 4 - Nord</u>	} 28.000	4.400	6,6	2,8	17
- Bretagne - Normandie					
- Nord - Pas de Calais - Somme					
- Reims (Ardennes et Cham- pagne)					
<u>Wilaya 4 bis - Est</u>	} 23.000	7.100	14,2	4	17
- Thionville					
- Nancy - Metz - Forbach					
- Strasbourg (Mulhouse - Belfort)					
TOTAL	12.000	3.500	7	44,4	270
	306.000	110.000	225,2		

TRES SECRET

Notes :

- 1 . Settar OUATMANI, L'histoire de la wilaya III à travers les archives, Un exemple : le service financier, dans : Aissa Kadri, Moula Bouaziz et Tramor Quememour (dir), la guerre d'Algérie revisitée : Nouvelles générations, nouveaux regards. Paris : Editions Karthala, 2015, p.165 et 166.
2. Ibid. p.167.
3. Salah MEKACHER, p.266.
- 4 . Ibid.p.266.
- 5 .Ibid.p.267.
- 6 . Un meuble en bois d'environ un mètre carré servant à arranger les vêtements et objets de valeur chez les Kabyles
7. Mahmoud AIT MEDDOUR, Rezkia n'Bouزيد : Infirmière en guerre de libération, dans : Mémoire, n° 30, décembre 2014, p.65.
8. Salah MEKACHER, p.267.
- 9 Akli MOHAND SAID, Si mohand raconte Amghar, Tizi Ouzou : le Savoir, 2010, p.150.
- 10 . Gilbert Meynier, histoire intérieure du F.L.N 1954 -1962, Alger : Casbah Editions, 2003, p.474.
- 11 . A.O.M, G.G.A, 7G/ 512/513. Rapport du bureau d'études de la délégation générale de gouvernement en Algérie sur les finances du F.L.N. d'après une étude de la direction des renseignements généraux. (Annexe 3).
12. Soldat non gradé.
13. Soldat gradé (Caporal).
14. Salah MEKACHER, op.cit. p.268.
- 15 . Salah MEKACHER, op.cit. p.268.
- 16 . Archives d'outre-mer (A.O.M), Gouvernement général d'Algérie (G.G.A), 7G/ 1270/1271, état financier de mois décembre 1960, annexe 1.
17. A.O.M, G.G.A, 7G/ 1270/1271, note de service n°6 émanant de commandement de la wilaya 3 en date de 10 mars 1961. (annexe n°2).
- 18 . Salah MEKACHER, op.cit. p.268.
19. Salah MEKACHER, op.cit. p.268.
20. Settar OUATMANI, p.169.
- 21 . A.O.M, G.G.A, 7G/ 1270/1271, note de service n°6 émanant de commandement de la wilaya 3 en date de 10 mars 1961. (annexe n°2).
22. A.O.M, G.G.A, 7G/ 1270/1271, note de service n°6 émanant de commandement de la wilaya 3 en date de 10 mars 1961. (annexe n°2).
- 23 . Salah MEKACHER, op.cit. p.269.
24. C'est le jour de marché hebdomadaire à Barbacha.
25. Mahmoud AIT MEDDOUR, Rezkia n'Bouزيد : Infirmière en guerre de libération, dans : Mémoire, n° 30, décembre 2014, p.67.